



Communiqué

Situation sanitaire, mobilisons-nous pour notre santé et des moyens pour l'École publique

Les taux de contamination du COVID-19 (Delta ou Omicron) battent chaque jour des records, et les taux en milieu scolaire, en cette rentrée de janvier, seront très élevés comme toutes les estimations l'indiquent.

Pour freiner la circulation du virus, et éviter une désorganisation totale du service public d'éducation du fait d'une flambée des arrêts maladie chez les élèves comme chez les personnels des mesures s'imposent.

Et pourtant aucune nouvelle annonce n'est venue infléchir l'orientation du gouvernement sur l'école. Jean Castex s'est contenté d'évoquer une campagne de tests renforcée, sans en préciser les modalités. Le ministre Blanquer, quant à lui, continue d'entretenir un flou qui confine au mépris alors qu'il n'est pas capable de fournir les outils de protections (masques, capteurs de CO2...).

Les changements de règle vont obliger des personnels cas contacts vivant avec des personnes malades à aller travailler avec la crainte de transmettre le virus dans leur école ou établissement.

Le ministre entretient l'illusion de la « continuité pédagogique » feignant que les enseignants géreront les aller-retour au compte-goutte, feront classe pour les présents, assureront les apprentissages des élèves à l'isolement, comptabiliseront et vérifieront les retours de tests, aéreront leur classe...

Pour que les écoles restent ouvertes, il faut mettre les moyens de protection et d'accueil : fournir des masques réellement protecteurs (chirurgicaux et/ou FFP2), mettre à disposition des autotests gratuits pour tous les personnels, créer les postes nécessaires au lieu d'en supprimer, et cela immédiatement pour les remplacements, supprimer le jour de carence pour les collègues arrêtés suite aux effets secondaires du vaccin, généraliser les capteurs.

Nous appelons les personnels à échanger dès la rentrée sur les conditions de cette reprise et à nous faire remonter toutes difficultés rencontrées et à faire valoir leurs revendications à leurs

supérieurs hiérarchiques.

La question de la mobilisation est aujourd'hui posée, des préavis de grève sont déposés.

Le 3 janvier 2022